

Règlement d'ordre

intérieur

Centre pédagogique des Pagodes

Introduction

Vous avez choisi de nous confier votre enfant pour cette année scolaire, nous vous remercions pour votre confiance.

L'école est un lieu de travail ; aussi afin d'assurer une efficacité certaine tant au niveau des connaissances que des comportements des enfants, certaines règles de vie sont de mise et doivent être résolument respectées.

En nous confiant votre enfant, vous vous engagez à respecter et à faire respecter par votre enfant, toutes les obligations spécifiques à notre établissement.

De notre côté, ayant accueilli votre enfant, nous ferons tout ce qui est possible pour le faire évoluer en fonction de son rythme, de ses capacités tout en respectant ses difficultés.

Nous serons attentifs à ses besoins, à son bien-être, à sa bonne évolution.

Admission

L'inscription dans notre école ne peut s'effectuer que si l'élève répond aux conditions légales d'admission (attestation d'orientation, protocole, documents administratifs ...)

Les parents ou les représentants légaux, doivent se présenter eux-mêmes pour réaliser l'inscription.

Toute inscription est provisoire tant que tous les documents exigés ne sont pas parvenus à l'école.

Horaire

Les cours débutent à **8h30** et se terminent à **14h55** (le mercredi à **12h05**)

Les enfants seront présents dans l'école au plus tard à **8h25**. Ils se rendront alors à la garderie ou dans la cour de récréation en attendant la sonnerie du début des cours.

Accueil

Une garderie accueille les enfants le matin dès **7h00** jusqu'à **8h25**.

Le matin, les parents déposent les enfants à la grille de l'école et laissent les enfants se diriger seuls, soit vers le local de garderie, soit vers la cour de récréation.

Retard

La grille de l'école est fermée à 8h30. Un enfant qui arrive en retard devra sonner et passer auprès de la concierge qui indiquera son retard et son heure d'arrivée dans son journal de classe.

Les retards perturbent l'enfant lui-même, mais aussi la classe ; il est donc important de respecter l'horaire et d'éviter ce genre de désagrément.

Absences et obligation

Comme vous le savez votre enfant est soumis à l'obligation scolaire.

Il est important pour la bonne évolution de sa scolarité qu'il fréquente l'école régulièrement.

En cas d'absence de l'enfant, nous vous prions de prévenir l'école par téléphone mais surtout par écrit.

Si l'enfant consomme des repas chauds, vous devez personnellement avertir les Cuisines Bruxelloises.

Une nouvelle législation a été mise en place concernant les motifs d'absence acceptés.

- **sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :**
 - un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier
 - une convocation par une autorité publique
 - le décès d'un parent

- **sont considérées comme injustifiées, les attestations autorisant une absence pour des raisons familiales, religieuses ou pédagogiques ou indiquant que tel parent a affirmé que son enfant était malade à telle date ou la maladie d'un parent.**

Lorsqu'un enfant ne fréquente pas l'école régulièrement, les démarches suivantes seront mises en route :

- envoi d'une carte d'absence (dans la semaine par le titulaire)
- contact téléphonique aux parents
- envoi d'un courrier recommandé
- au 9^{ème} 1/2 jour d'absence injustifiée, convoquer les parents par courrier recommandé avec accusé de réception
- à défaut de présentation du parent, envoi d'un délégué au domicile de l'élève
- avertissement du service du contrôle de l'obligation scolaire (DGEO) qui pourra mettre en place différentes démarches
- si refus de collaboration des parents, le DGEO peut saisir les autorités judiciaires du dossier (retour du suivi vers le chef d'établissement)

Bus scolaire

Deux bus de ramassage scolaire, sur des itinéraires définis par la Cocof (Haren - Evere et Schaerbeek ou Belgica - Bockstael - Houba-Brugmann) est mis à votre disposition pour les enfants de moins de 12 ans pour autant que vous remplissiez les conditions exigées par la Cocof.

La fréquentation du bus exige un comportement correct et respectueux des règles de sécurité.

Tout changement d'arrêt ou de personne réceptionnant l'enfant doit être signalé impérativement au secrétariat de l'école ou par écrit à la convoyeuse.

Voir le trajet des bus et arrêts proposés (cf site internet : www.cp.pagodes).

Abonnement scolaire

La STIB offre des abonnements gratuits (ou carte MOBIB) à tous les élèves de moins de 12 ans habitant sur le territoire de Bruxelles. Il vous suffit de vous rendre à une boutique STIB ou de le commander via le site www.stib.be.

Sorties

Des rangs de sortie sont organisés dans l'école :

- bus de ramassage
- carrefour vers le bus 53 et les trams 3 et 7
- enfants qui attendent un parent

L'autorisation de sortie est donnée aux enfants en fonction de l'avis « document de sortie » complété en début d'année.

Tout changement exceptionnel doit être mentionné par écrit (lettre à remettre à la Direction) ou au titulaire.

Tout enfant qui n'est pas repris par un parent à l'heure exacte de sortie sera conduit à la garderie.

Garderie

La garderie est un service gratuit. Elle fonctionne le matin de 7h à 8h25 et le soir de 14h55 à 18h au plus tard.

Les parents se présenteront à l'accueil avant d'emmener leur enfant.

Etudes

Une étude dirigée (subventionnée par la Ville de Bruxelles), est organisée pour des élèves des maturités III et IV de 15h à 16h.

Les autres enfants ont également la possibilité de faire « leurs devoirs » à la garderie sous la surveillance des auxiliaires d'éducation.

Travaux à domicile

Les élèves peuvent avoir des activités pédagogiques optionnelles (A.P.O) à effectuer à domicile les jours de semaine. (cfr décret « différenciation »)

Récréations

Les récréations du matin (15 min) se déroulent en deux temps : à 10h10 ou 10h30.

Dans le cadre de l'éducation à la santé : « **A chaque jour sa collation** », nous vous demandons d'adhérer au projet en donnant à votre enfant une collation en accord avec le programme de la semaine.



Plus de sucreries, ni de chips, ni de chewing-gums, ni de sodas !

Durant le **repas chauds et le repas tartines** : **uniquement de l'eau**

Paiements

Tous les paiements (excursions, activités, frais scolaires obligatoires et facultatifs, etc ...) seront repris sur les factures périodiques.

Les paiements se font par virement sur le compte en banque de l'école.

Des achats groupés seront gérés par les titulaires.

Matériel scolaire

Avant la rentrée scolaire, une liste du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la classe vous est remise. Il est important que l'enfant soit en ordre dès le 1^{er} jour de classe.

L'école fournit également une partie du matériel (cahiers, fardes, journal de classe, ...).

Tous ces objets scolaires doivent être contenus dans un cartable solide ,rigide et léger que l'enfant pourra de préférence porter sur le dos.

Il est important de vérifier régulièrement si le matériel est toujours en ordre : les crayons s'usent, les feutres se dessèchent, les gommes se perdent, les colles se vident,...

Objets indésirables

Certains élèves aiment amener à l'école des objets qui n'ont aucun rapport avec le travail scolaire, tels que les bijoux, I-Pod, maquillage,...

Ces objets sont souvent une source de convoitise pour ceux qui n'en ont pas et à la base de conflits (« on a pris, on a cassé,... ») et donc d'indiscipline.

L'école ne sera pas responsable en cas de vol, au cas où l'enfant serait quand même en possession d'un de ces objets.

D'autres objets tels que les armes blanches et objets dangereux qui représentent un danger pour l'enfant lui-même et pour ses camarades, n'ont pas non plus leur place dans l'école.

Aucun ballon venant de la maison ne sera accepté.

Tout objet précité en possession d'un enfant dans **la classe**, dans **la cour de récréation** ou à **la garderie** sera dès lors confisqué et remis uniquement à un parent dans un premier temps puis , si récidive, le dernier jour d'école du mois de juin.

Les enfants qui rentrent seuls, pour qui les parents jugent utile de leur confier un **GSM**, en sont responsables. Le **GSM** devra être éteint et déposé à l'entrée dans un casier adéquat.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol.

Nous comptons sur votre aide pour vérifier que le cartable de votre enfant ne comporte effectivement que du matériel utile au travail scolaire.

Marquage des objets et objets perdus

Afin de retrouver plus facilement les vêtements et objets perdus, nous vous demandons de marquer les anoraks, vestes, écharpes et bonnets au nom de l'enfant.

Les objets trouvés sont rassemblés à l'entrée de la conciergerie.

En fin d'année, les objets non repris seront offerts à une œuvre de bienfaisance.

En aucun cas, l'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte et de vol d'objets personnels.

Natation

Les leçons de natation sont obligatoires et font partie du programme scolaire.

Elles se donnent le mercredi matin à la piscine de Neder-over-Heembeek, une semaine sur deux.

Ramener le sac de piscine à l'école le lundi précédent la séance de natation.

Seul un certificat médical couvrant une période bien définie peut exempter l'élève de fréquenter la piscine.

Un motif écrit des parents peut **exceptionnellement** excuser l'enfant **d'une séance** de natation.

En cas de motif non valable ou d'absence de motif, l'enfant ira nager avec un nécessaire de piscine que l'école lui prêtera.

Education physique

Les élèves bénéficient de 2 heures d'éducation physique par semaine et participent à des journées sportives en dehors de l'école.

Les élèves porteront le t-shirt jaune de l'école, un short bleu et des sandales de gymnastique marquées à leur nom.

Pour des raisons d'hygiène, la tenue de gymnastique des enfants doit être lavée régulièrement (elle vous sera remise lors des congés scolaires et devra être ramenée le lundi qui suit).

Seul un certificat médical peut dispenser un élève de fréquenter les cours d'éducation physique.

Maladies contagieuses (avis dans la farde d'avis)

En cas de maladie contagieuse survenant chez votre enfant, veuillez alerter immédiatement l'école et le centre de santé (tél : 02/274 56 - fax 02/74 56 38)

En cas de gravité et/ou en dehors des heures d'école (congés et week-end) veuillez faire un signalement le jour même au :02/274 56 56

Médicaments

Des médicaments peuvent être administrés à un enfant, sous réserve de la présentation de l'ordonnance du médecin attestant le type de médicament et la posologie.

Cette attestation médicale doit être renouvelée chaque année scolaire, le cas échéant.

Sur présentation d'un certificat médical, tout enfant peut se rendre aux toilettes durant le temps de cours.

Changement de domicile - de téléphone – de situation familiale

En début d'année nous vous demandons de compléter scrupuleusement la page renseignements en tête du journal de classe de votre enfant.

Tous les renseignements demandés sont importants pour nous et nous permettent de vous atteindre si nécessaire.

En cas de changement d'adresse, de téléphone, de garde de l'enfant, de situation familiale,... en cours d'année, il est impératif de nous signaler par courrier adressé à la direction et le cas échéant de nous présenter une nouvelle composition de famille (à retirer à la maison communale).

Bulletins

Portfolio

Chaque mois, vos enfants recevront une fiche « lois et compétences évolutives » concernant leur comportement à l'égard des enfants, des adultes et à propos de leur attitude face au travail.

Il s'agit d'une auto-évaluation, c'est-à-dire, que c'est l'enfant qui complète lui-même la fiche. L'avis de l'enseignant approuve ou nuance l'évaluation de l'enfant.

Lorsque vous recevez le document, il est important de le commenter avec l'enfant et d'en tirer peut-être certains enseignements et lignes de conduite à mettre en place avec lui.

Bilans d'acquisition

3 fois, sur l'année, votre enfant recevra un bilan reprenant l'évolution de son travail à travers chaque matière. Ce bulletin sera accompagné de la farde d'évaluation reprenant toutes les épreuves qui ont servi à cette évaluation.

Le bulletin ainsi que la farde vous seront remis à l'occasion d'une réunion de parents au cours de laquelle, vous pourrez rencontrer des membres de l'équipe éducative.

Journal de classe – avis – signature parentale

Le journal de classe et la farde d'avis sont des outils de communication entre l'école et la famille.

Ils doivent être vus chaque jour par un adulte responsable légal.

La signature est la preuve que les parents ou responsables légaux ont pris connaissance du message de l'école.

En ce qui concerne les avis, nous vous demandons de respecter les dates et les délais précisés.

Tenue vestimentaire

Nous demandons que l'enfant vienne à l'école dans une tenue correcte ; pratique et propre.

Tout couvre-chef est interdit dans l'enceinte de l'établissement et durant toutes les activités scolaires ,mais ils seront tolérés pour les trajets effectués hors école.

Communication entre la famille et l'école

Une bonne communication entre l'école et la famille est un élément favorisant la réussite de l'enfant.

N'hésitez jamais à prendre contact avec nous (téléphone ou courriel)

Pour rencontrer la direction, veuillez, de préférence, prendre rendez-vous.

Pour rencontrer les titulaires, 5 réunions sont prévues au cours de l'année, pour discuter de votre enfant, il est aussi possible de rencontrer les titulaires à un autre moment pour discuter de votre enfant. Dans ce cas, nous vous invitons à faire une demande par écrit pour que l'enseignant puisse convenir avec vous d'un rendez-vous.

Assurances

Les autorités de la Ville de Bruxelles ont souscrit, auprès d'Ethias, une assurance couvrant les dommages corporels encourus par les élèves lors d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école (chemin le plus direct entre le domicile et l'école).

Par contre l'assurance scolaire ne couvre pas les dégâts matériels tels que les vols, pertes d'objets, détériorations occasionnées à des vêtements, lunettes ...

Toute intervention de l'assurance implique qu'une déclaration d'accident soit complétée dans les plus brefs délais (24h), par l'école.

Elle sera ensuite complétée par le médecin et envoyée **par vos soins** auprès d'Ethias.

Nous vous conseillons de photocopier tout document qui justifie des frais encourus, avant de les envoyer.

L'assurance remboursera la différence entre le montant total des factures et l'intervention de votre mutuelle.

Droits et devoirs des élèves

Ce qui suit doit être lu avec l'enfant et commenté, afin d'assurer une bonne compréhension.

CHÈRE AMIE,
CHER AMI,

PAR LA PRÉSENTE TU CONNAÎTRAS TES DROITS ET TES DEVOIRS DANS L'ÉCOLE.

POUR FAIRE PARTIE DE NOTRE ÉCOLE, TU DEVRAS SIGNER L'ENGAGEMENT QUI SUIT.

C'EST UN ENSEMBLE DE « PROMESSES » QUE TU TE DEVRAS DE RESPECTER DURANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE AFIN DE BIEN RÉUSSIR ET DE PORTER HAUT LE FLAMBEAU DU CENTRE PÉDAGOGIQUE DES PAGODES.

TES PARENTS ET TOUS LES ADULTES DE L'ÉCOLE T'Y AIDERONT NOTAMMENT EN TE RELISANT CE QUI SUIT, SI NÉCESSAIRE.

SIGNATURE DE L'ENFANT

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

TES DROITS :

Tu as le droit de recevoir un enseignement de qualités, le droit de commettre des erreurs en apprenant, le droit d'être respecté en tant que personne, le droit d'être traité également par tous.

TES DEVOIRS :

- Tu dois te présenter à l'école reposé(e), ayant bien déjeuné
- Veille à te ranger dès qu'il sonne et ce, sans aucun rappel par un adulte
- Sois présent à l'Ecole au plus tard le matin à 8h25
- Emprunte le chemin le plus court entre la maison et l'école tout en respectant le code de la route, et en te comportant dignement
- N'apporte que des objets scolaires à l'école
- Ne joue pas avec un objet dangereux ni pour toi ni pour les autres
- Pense à jeter papiers et déchets dans les poubelles adéquates
- Respecte le matériel et les locaux qui sont mis à ta disposition (les frais occasionnés par tes dégâts seraient à la charge de tes parents !)
- Veille à arranger les disputes par la discussion, pas avec les coups
- Evite de provoquer des bagarres, les mots font parfois aussi mal que les coups
- Respecte tous tes condisciples et tous les adultes de l'école
- Accepte et suis les conseils, remarques et directives de tous les adultes de l'école
- Evite d'éparpiller tes affaires à l'école
- Vérifie chaque jour et personnellement le rangement de ton cartable
- Ne transporte pas des objets inutiles qui alourdissent ton cartable
- Fais parapher ton journal de classe à l'adulte responsable et donne toutes les explications et consignes reçues en classe
- Veille à tes effets personnels, l'école ne pouvant pas être rendue responsable de tes négligences et de tes oublis

Mesures disciplinaires

Dans l'école, les enfants sont soumis à l'autorité du chef d'établissement, des enseignants, des auxiliaires d'éducation et doivent respecter les adultes et enfants de l'école de façon générale.

Les enfant reçoivent une fiche comportementale mensuelle.

Cette auto-évaluation reflète l'attitude générale de l'enfant et peut attirer votre attention sur d'éventuels problèmes de comportement qui pourraient apparaître et perturber soit son travail, soit le maintien dans la classe d'une atmosphère propice au travail.

Il est important dès lors de commenter cette fiche à la maison et de repréciser les règles de comportement à respecter.

Si les difficultés de comportement perdurent, des mesures disciplinaires peuvent être mises en place à l'égard d'un élève dont l'attitude se révèle inconciliable avec les exigences de notre enseignement :

- 1 réprimande rappel à l'ordre par l'adulte témoin
- 2 note au journal de classe par l'adulte (cfr fiche type) :
 - réalisation d'un travail écrit ou dessin pour expliquer les faits
 - réparation de l'acte commis quand c'est possible
- 3 convocation des parents par la/le titulaire
- 4 convocation des parents par la Direction(sanction prise par le/la titulaire et la Direction) :
 - exclusion de la classe pour une courte période
 - exclusion de la classe pour la journée
- 5 si récidive, conseil disciplinaire et éventuellement non réinscription dans l'école l'année scolaire suivante

Nous espérons bien sûr ne pas devoir en arriver à ces mesures extrêmes, sachant que vous serez soucieux autant que nous de la bonne évolution de votre enfant.

Toutes ces règles permettront à chacun d'être respecté et garantiront une qualité de vie dans l'école qui pourra être appréciée de tous.

